



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Lois

Question écrite n° 119641

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la mise en oeuvre de la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. En effet, il semblerait que le décret d'application de l'article 4, alinéa 2, de ce texte, relatif à la fixation de la date de commémoration pour chacune des collectivités visées par cette disposition, n'ait pas encore été adopté à ce jour. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître la date envisagée pour la publication de ce décret, nécessaire à la pleine entrée en vigueur de la loi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119641

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 1997